



**Communication de la Commission sur le Bilan de Santé de la Réforme de la
Pac
Position de l'Union des Associations des Semouliers des Pays de l'Ue**

Février 2008



Secrétariat
Adresse
Téléphone
E-mail

auprès de l'Associazione Industriali Mugnai d'Italia - Italmopa
Via Lovanio, 6 – I 00198 Rome
0039 06 67 85 409
semouliers@semouliers.org

Communication de la Commission sur le Bilan de Santé de la Réforme de la Pac Position de l'Union des Associations des Semouliers des Pays de l'Ue

L'Union des Associations des Semouliers des Pays de l'Ue – Semouliers – a pour objet d'assurer la représentation et la promotion des intérêts de l'Industrie de la Semoulerie de l'Union européenne au niveau européen et international.

L'Industrie européenne de la semoulerie c'est :

- **231** unités de production ;
- **7.300.000 t** de Blé dur transformées ;
- **4.850.000 t** de Semoules de Blé dur produites.

1. Préambule : le marché international et communautaire du Blé dur

Avec une production annuelle, calculée sur la base des 10 dernières années, de 35 Mt environ, le Blé dur ne représente, à l'échelle mondiale, qu'une céréale quantitativement « secondaire ».

Dans l'Union européenne, et en se limitant aux années successives à la Réforme de la Politique Agricole Commune Agenda 2000, la production s'est située entre 7,1 Mt et 11,1 Mt pour une production moyenne annuelle de 8,2 Mt

Une production mondiale extrêmement localisée

Le Bassin méditerranéen et le continent nord américain (et plus en particulier l'Arizona, le Montana et le Nord et Sud Dakota aux Etats Unis ; le Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba au Canada) représentent à eux seuls près de 80% de la production mondiale de Blé dur ;

Une production mondiale quantitativement fluctuante

La situation agronomique et les conditions climatiques particulières des zones de production du Blé dur déterminent une extrême variabilité de la production qui peut se traduire, annuellement, par des fluctuations quantitatives de l'ordre de 35 %.

Le commerce mondial du Blé dur

- *Le Canada référent en matière d'exportation*
- *Les Pays du Bassin méditerranéen principaux importateurs mondiaux de Blé dur*

Le commerce mondial de Blé dur, actuellement, estimé à 7 Mt par an, représente près de 20% de la production mondiale.

La croissance, au cours des dernières années du commerce mondial du Blé dur, a principalement profité au Canada qui représente désormais, plus de 60% des exportations mondiales.

Les Pays du Bassin méditerranéen représentent les principaux consommateurs mondiaux de Blé dur. La production moyenne de Blé dur dans le Bassin méditerranéen est toutefois insuffisante à couvrir les exigences de cette zone qui constitue dès lors le principal bassin d'importation au niveau mondial.



Les stocks mondiaux de Blé dur : une situation alarmante

Au cours des dernières années, le déséquilibre croissant entre la demande et l'offre internationale de céréales s'est traduit par une préoccupante réduction des stocks mondiaux.

En ce qui concerne le Blé dur en particulier, la situation des stocks est alarmante : le niveau des stocks mondiaux calculé par l'IGC (1,9 Mt) correspond à moins de 6% de la consommation et de mondiale de Blé dur et à 3 semaines environ des nécessités de l'Industrie mondiale de la transformation.

La situation de déséquilibre international des marchés céréaliers en général et du marché du Blé dur en particulier ne peut pas être motivée par des seuls facteurs de nature conjoncturelle (conditions climatiques défavorables qui, par ailleurs, semblent se répéter avec une préoccupante régularité) mais elle doit être analysée dans un contexte de déséquilibre international des marchés destiné à persister au cours des prochaines années.

Le Blé dur dans l'Union européenne

Les besoins de l'Industrie semoulière européenne tendent vers une utilisation supérieure à 8 Mt.

La quantité de Blé dur produite en Europe ne permet pas d'atteindre cet objectif. En effet, même si la quantité de Blé dur produite en Europe se situe, depuis de la réforme Fischler, entre 7 Mt et 8 Mt, certaines années - du fait des aléas climatiques (sécheresse ou pluies abondantes) - une partie de cette production n'est pas utilisable pour la fabrication de Semoules et de Pâtes alimentaires. Une partie de la production, en outre, est destinée à la production de semences.

Le déséquilibre croissant qui s'est vérifié dans l'Union européenne, en particulier après la Réforme Fischler, s'est traduit, d'une part, par une augmentation du niveau des importations provenant de Pays tiers et, d'autre part, par une réduction du niveau des stocks qui devraient se situer en fin de campagne 2007/2008, entre 500.000 et 700.000 t environ.

Le déséquilibre entre l'offre et la demande encourage une absence de fluidité de l'offre (rétention) de la part des détenteurs communautaires et internationaux de la matière première et s'est traduit par une violente augmentation des cotations du Blé dur communautaire qui se situent désormais à un niveau de près de 280% par rapport aux cotations moyennes enregistrées au cours de la campagne de commercialisation 2006/2007 et à un niveau de près de 500% par rapport au prix d'intervention.



2. Pécularités de la matière première Blé dur par rapport aux autres céréales

Une céréale destinée à la seule alimentation humaine

Dans les Pays d'Europe occidentale, le Blé dur est destiné presque exclusivement à la production de pâtes alimentaires. Dans les Pays méditerranéens, le blé dur constitue également la matière première pour la fabrication de nombreux aliments céréaliers : pains de blé dur mais également « couscous » en Afrique du Nord ou « bulgur » en Turquie.

Une céréale sans substitut

La quantité et la qualité des protéines présentes dans le gluten des grains de Blé dur lui confèrent une primauté déterminante par rapport à toutes les autres céréales. Ces protéines assurent la nécessaire résistance des pâtes à la cuisson, élément déterminant dans l'évaluation de la qualité des pâtes alimentaires et qui ne peut être assuré par aucune autre céréale.

3. Propositions

L'Union des Associations des Semouliers des Pays de l'Ue estime nécessaire, dans le cadre des réflexions relatives au Bilan de Santé de la Pac, qu'une attention particulière soit dédiée au secteur du blé dur et en particulier aux propositions suivantes :

a. Reconnaître les spécificités du blé dur à travers l'application de normes distinctes au niveau communautaire

L'Union des Associations des Semouliers des Pays de l'Ue revendique que le blé dur soit identifié et reconnu dans l'OCM comme un produit stratégique dans l'alimentation humaine européenne (les pâtes alimentaires étant un aliment de base et cela au même titre que peuvent l'être, au quotidien des consommateurs, le riz ou les pommes de terre).

b. Maintenir les aides partiellement couplées

L'Union des Associations des Semouliers des Pays de l'Ue estime que le maintien tant des aides encore partiellement couplées à la production de blé dur au niveau européen que des aides partiellement couplées appliquées par certains Etats membres devrait être confirmé au cours des prochaines années. Ces aides partiellement couplées sont indispensables au maintien et au développement de la production du blé dur et de la filière européenne du blé dur.

c. Gel de terres obligatoire

L'Union des Associations des Semouliers des Pays de l'Ue, compte tenu que déséquilibre des marchés mondiaux des céréales apparaît de nature structurelle plus que conjoncturelle, estime opportun que la suspension du taux de gel obligatoire applicable pour la campagne de commercialisation 2008/2009 soit définitive ou, tout au moins, confirmée jusqu'à la reconstitution d'un niveau adéquat des stocks communautaires et internationaux de céréales.



d. Reconstituer des stocks stratégiques dans le secteur du blé dur

L'Union des Associations des Semouliers des Pays de l'Ue - compte tenu du niveau alarmant des stocks communautaires et mondiaux dans le secteur du blé dur, du déficit quantitatif de la production européenne par rapport aux nécessités de l'Industrie et de l'absence d'alternative au blé dur - estime urgent une reconstitution de stocks stratégiques dans le secteur du blé dur, stocks stratégiques qui seraient appelés à garantir, si nécessaire, l'approvisionnement de l'Industrie de la première transformation et de la seconde transformation et à éviter le risque d'interruption des structures de transformation.

e. Constituer un Comité Opérationnel filière européenne Blé dur

L'Union des Associations des Semouliers des Pays de l'Ue demande que soit créé un Comité Opérationnel des acteurs économiques de la filière européenne du blé dur et des Services compétents de la Commission européenne, qui soit apte à :

- constituer les éléments de décision pour une gestion optimale des ressources, supposant le développement, ou tout au moins le maintien, de la culture du blé dur dans l'Union européenne,
- intervenir sur les mécanismes communautaires, afin d'assurer la meilleure sécurité et fluidité du marché, en particulier à travers l'application d'instruments en mesure de garantir l'approvisionnement constant et régulier, tant sous l'aspect quantitatif que qualitatif, de l'Industrie tout au long de la campagne de commercialisation.
- alerter sur les risques de déstabilisation de la filière blé dur.

f. Vérifier l'impact du développement des bioénergies sur la production de céréales destinées à l'alimentation humaine

L'Union des Associations des Semouliers des Pays de l'Ue estime que la croissante utilisation de céréales pour la production de bioénergies - encouragée par des aides ou des mesures fiscales qui créent des distorsions du marché - est en mesure d'accentuer les actuels déséquilibres des marchés céréaliers traditionnels. L'Union des Associations des Semouliers des Pays de l'Ue estime dès lors indispensable l'abolition de l'actuelle structure des aides communautaires destinées au secteur des bioénergies et le monitoring constant de l'impact du développement des bioénergies sur la production de céréales destinées à l'alimentation humaine.